

Image not found or type unknown



Litige vehicule vices cachés

Par **cris1969**, le **29/01/2013 à 11:44**

Bonjour, rnrnEst il toujours possible de mettre en cause l ancien proprietaire d'un vehicule pour vices cachés après plusieurs années ? le vice caché étant le numero de serie qui ne correspondant pas à la caisse du véhicule, moteur remplacé, numero n'étant plus ceux d origine, impossibilité de comuniquer avec le calculateur du vehicule. Tous ces problemes sont apparus lors d'une simple prise en charge par la concession pour verification des injecteurs, le vehicule étant un Land Cruiser Toyota.rnrn[/fluo]Merci d'avance. [/fluo](mention obligatoire pour obtenir des réponses)